

La Seymaz

ETAT DES LIEUX AVANT LE LANCEMENT DU PROGRAMME DE RENATURATION

La Seymaz est la seule rivière cantonale entièrement genevoise. Avec ses affluents, elle relie entre elles la majorité des structures naturelles ou semi-naturelles de la région située entre Arve et lac. Ce maillage fondamental pour le maintien des populations animales est cependant très dégradé, une forte pression humaine s'exerçant sur l'ensemble du cours d'eau.



Vue aérienne de la Seymaz

A la fin de la Première Guerre mondiale, les grands marais sont asséchés et remplacés par des cultures, car on ne mange pas à sa faim partout à Genève. La Seymaz se retrouve ensermée dans un canal de béton sur près de 5 km et une bonne partie de ses affluents sont enterrés. La faune et la flore associées aux zones humides disparaissent. Paradoxalement, le cours aval urbain conserve son cordon boisé et une morphologie proche de l'état naturel.

Quelques décennies après l'assèchement des marais de la Haute-Seymaz, la couche de tourbe s'enfoncé, laissant réapparaître par endroit la craie lacustre imperméable. Les inondations deviennent fréquentes, les rendements agricoles diminuent. Les champs inondés attirent de plus en plus d'oiseaux migrateurs qui y trouvent une escale bienvenue.

En 1980, l'Association Genevoise pour la Protection de la Nature (AGPN), aujourd'hui Pro Natura Genève, acquiert une surface agricole de 5 hectares au lieu-dit des «Creuses», au

cœur des anciens marais. Un accord passé en 1994 avec un agriculteur voisin permet d'étendre sur 11 autres hectares une pratique agricole extensive favorable à la nature.

La Haute-Seymaz revit mais la situation n'est pas pour autant complètement satisfaisante. En effet, les anciens marais ne jouent plus leur rôle d'éponge. A l'exception de la parcelle acquise par Pro Natura Genève, toutes les terres sont drainées et leur capacité de rétention quasiment nulle. Les crues fréquentes causent des inondations dont l'impact à l'aval est amplifié par des sols très imperméabilisés par l'urbanisation. A ces crues succèdent des étiages très sévères.

Le tronçon canalisé de la Haute-Seymaz cumule les problèmes. Durant les périodes d'étiages, les débits et la vitesse d'écoulement sont très faibles. Ils favorisent l'envasement et la prolifération de plantes aquatiques, engendrant une obturation du lit. La température de l'eau est de plus très élevée. Le tronçon est pauvre en poissons, comme le vairon ou l'épinoche. La qualité biologique est mauvaise en toute saison, alors que la végétation riveraine est monotone.

Au début des années 90, le mauvais état du corset en béton du canal est constaté. L'avenir du cours d'eau est discuté entre politiques, agriculteurs, collectivités publiques et milieux associatifs. Les projets se succèdent avant d'aboutir progressivement à une solution mixte agro-environnementale à même de satisfaire les uns et les autres.

Une structure de concertation, appelée «Charte Seymaz» et réunissant tous les milieux intéressés est constituée en 1998. Rapidement, le Grand Conseil adopte la première loi relative à la renaturation de la

Seymaz dont l'objectif est de poursuivre les études globales, d'acquiescer les terrains nécessaires à la renaturation et de réaliser la zone humide de Rouëlbeau.

Des amendements relatifs à la gestion des eaux, à l'assainissement des terres agricoles et à des travaux d'améliorations foncières accompagnent cette loi.

En mai 2002, le Grand Conseil accepte une seconde loi relative à la renaturation de la Seymaz pour six tronçons de cours d'eau couvrant une distance totale de 2.58 km, tronçons situés sur la Seymaz, la Touvière, le Chambet, le Chambotton et le ruisseau du Paradis. Les travaux impliquent la démolition du canal et l'élargissement du lit de la rivière afin qu'une végétation diversifiée puisse s'implanter.

La renaturation de la Haute-Seymaz se réalise donc en plusieurs étapes qui intègrent différents objectifs et contraintes de nature paysagère, historique, agricole et environnementale. C'est dire la complexité de ces actions qui n'auraient pas été possibles sans une coopération exemplaire entre divers partenaires.

D'autres actions sont simultanément menées à l'aval, afin de préserver et revaloriser la Seymaz urbaine et de garantir aux riverains une meilleure protection contre les crues.

Situation 2008, après les travaux de renaturation



SÉCURITÉ



Vanne construite au Pont de la Motte pour réguler les débits.

Les travaux de renaturation effectués ces dernières années sur la Seymaz ont permis d'améliorer grandement la sécurité des riverains et la protection de leurs biens dans la partie urbaine (aval) de la rivière, sur les communes de Thônex, Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries.

L'amélioration la plus conséquente est due aux travaux réalisés sur la Haute Seymaz suite au vote, en 2002, de la deuxième loi de renaturation de la Seymaz. Les marais ont retrouvé leur fonction de rétention d'eau et la vanne installée au niveau du pont de la Motte permet de mettre en charge le marais qui peut accumuler plus de 800'000 m³ d'eau, protégeant ainsi tout l'aval urbanisé des crues majeures.

Les travaux de renaturation dans la zone urbaine ont également permis des améliorations locales mais importantes, notamment pour les riverains de l'avenue Mirany.

Les risques d'inondation ont diminué sensiblement sur ce secteur, et pour l'école de Haller les travaux réalisés garantissent désormais une protection durable des élèves et des bâtiments contre les inondations de la Seymaz.

Des risques résiduels subsistent toutefois. La poursuite des travaux sur toute la Seymaz en redonnant plus d'espace à la rivière est donc nécessaire.



BIODIVERSITÉ

C'est sur la Haute-Seymaz que les travaux de renaturation ont permis d'obtenir les résultats les plus spectaculaires. L'agrandissement des marais (4 ha), la mise à ciel ouvert de 850 m de cours d'eau, la création de la retenue de Rouëlbeau (2.3 ha), la décanalisation et l'extensification de l'entretien du cours d'eau principal (sur environ 3'150 m) ont contribué à l'augmentation de la biodiversité.

La végétation palustre a rapidement colonisé les nouveaux milieux, suivie par la faune typique des milieux humides : libellules, batraciens, plus d'une centaine d'espèces d'oiseaux, sangliers et même le castor.

Aujourd'hui, les marais de la Haute-Seymaz sont devenus le troisième site genevois pour les oiseaux migrateurs, après le lac et le Rhône et sont reconnus d'importance nationale pour la reproduction des batraciens. Ils abritent de nombreuses espèces rares ou menacées comme le faucon hobereau ou l'hydrocotyle des marais (plante).



Cibier chevelu à l'affût.

La gestion optimale de cette biodiversité est toutefois complexe. Les grands enjeux à venir sont la gestion des niveaux d'eau du marais et de la végétation.

En effet, la conservation de la biodiversité passe par un assèchement estival partiel des marais et par la coupe, la fauche, la pâture ou l'abroustissement régulier de la végétation, qui, sinon, finirait par se transformer en forêt. Un groupe de gestion s'efforce de concilier les intérêts des diverses composantes de la faune et de la flore avec ceux des agriculteurs et des autres usagers du site.

Plus à l'aval, la renaturation a eu des effets moins spectaculaires mais toutefois non négligeables. La Seymaz abrite un intéressant peuplement de poissons, comprenant notamment le blageon et le spirin, deux petits cyprinidés quasiment absents du bassin genevois. La diversification du lit a contribué à améliorer leur habitat et la suppression des seuils leur a permis de recoloniser des sites dépeuplés.

Quant aux cordons boisés du tronçon urbain, ils ont été localement régénérés pour le plus grand bénéfice de la petite faune.

Le castor

Le castor a besoin de végétation riveraine naturelle pour se nourrir, mais aussi de berges meubles pour creuser son terrier. La suppression d'un seuil infranchissable lui a permis de remonter la Seymaz et de coloniser la retenue de Rouëlbeau où, avec ses barrages, il crée à son tour de nouveaux milieux.



PAYSAGE, LOISIRS ET PÊCHE

La remise à ciel ouvert des affluents de la Seymaz et la restauration des zones humides a rajouté une forte plus-value paysagère à la

Haute-Seymaz. Le site du cœur des marais est devenu le lieu d'observation le plus surveillé par les ornithologues genevois.



Le cheminement surélevé permet aux piétons de découvrir le cœur du marais.

Le déplacement de divers chemins et le rajeunissement des cordons boisés de la Seymaz urbaine ont apporté à la fois des gains au niveau de la sécurité des riverains, de l'écologie du cours d'eau, des loisirs et au niveau paysager.

A l'école de Haller, les aménagements ont été réalisés dans un souci d'intégration paysagère dans le milieu naturel tout en répondant aux besoins des utilisateurs. L'espace entre l'école et la rivière est désormais beaucoup plus ouvert et accueillant pour les élèves.

Les travaux réalisés ont favorisé la recolonisation des habitats par les poissons. La Seymaz urbaine renforce ainsi sa vocation de rivière de découverte pour les jeunes pêcheurs qui peuvent y vivre leurs premières expériences avec les quelques truites ou les cyprinidés de la rivière.



La Seymaz renaturée en amont du Pont de la Motte.